



Chers confrères, chers amis,

Le déconfinement partiel à partir du 11 mai permet d'envisager une reprise progressive des activités d'imagerie ostéoarticulaire. Toutefois, la persistance d'un risque de contamination lié à la circulation du virus nécessite une prise en charge des patients dans le respect des mesures barrières dont les modalités sont connues.

Une information spécifique Covid-19 peut être fournie au patient indiquant que son déplacement dans un centre de radiologie l'expose à un risque de contamination au même titre que toute sortie de son domicile, et qu'il accepte de respecter les mesures mises en place dans le centre d'imagerie.

Un autoquestionnaire peut être proposé au patient avant ou à l'entrée dans l'établissement pour dépister une éventuelle infection à coronavirus et adapter les modalités de prise en charge et le délai de réalisation de l'examen (modèle Questionnaire SFR sur [ce lien](#)).

L'échographie musculosquelettique peut être pratiquée selon les indications habituelles. Elle nécessite, pendant la pandémie, des mesures de protection particulières du patient et du radiologue :

- port d'un masque par le patient et le radiologue ;
- désinfection spécifique entre chaque patient des surfaces en contact avec le patient (lit d'examen, chaises, table...), des sondes et de l'échographe (clavier, trackball....).

Dans le cas d'un patient Covid+, le recours à une autre modalité d'imagerie doit se discuter. Si l'indication d'échographie est retenue, en plus du masque (chirurgical ou FFP2), il est recommandé de porter une charlotte, des gants, des lunettes ou une visière et une surblouse.

Aucune étude scientifique n'ayant établi qu'une infiltration d'un dérivé cortisoné augmente le risque d'infection ou aggrave la maladie Covid-19, les infiltrations radioguidée, scannoguidée et échoguidée peuvent être pratiquées selon les règles habituelles concernant l'indication en tenant compte :

- des risques de contamination à faire déplacer le patient dans une structure médicale ;
- des précautions à prendre pour protéger le patient et le praticien de toute contamination virale, en plus des mesures habituelles d'asepsie.

L'information du patient, habituelle mais également spécifique au COVID-19, doit être faite avant le geste selon les règles de l'art et les moyens habituels. Elle peut également être faite par téléconsultation.

Le Bureau et le Conseil d'Administration de la SIMS

SIMS - Société d'Imagerie Musculo-Squelettique  
13 rue Alasseur - 75015 Paris  
+33 6 75 34 21 23  
[sims.secretariat@gmail.com](mailto:sims.secretariat@gmail.com)  
[www.sims-asso.org](http://www.sims-asso.org)